

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

05 septembre 2011



Lundi 15 Août 2011, devant le monument aux morts de Plagne Centre était célébrée la commémoration du parachutage de mars 1944.

Monsieur Richard Broche, maire de Macot La Plagne, a rendu hommage à Isidore Berard, ancien maire et agent de liaison de la résistance lors du parachutage.

Étaient présents monsieur le maire; des conseillers municipaux; monsieur Auguste Picollet, conseiller général; monsieur Clement Berard (photo), petit fils d'Isidor Berard; des représentants des anciens combattants et anciens marquisards, de la gendarmerie, du 7^{ème} BCA ainsi que des pompiers de La Plagne.

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM. Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint, Mme Ginette CRETIER, conseillère municipale, MM. Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Yves BRIANCON, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, Jean Marie GERMAIN, Michel BORLET, conseillers municipaux.

Excusés : M. Nicolas BRIANCON MARJOLLET, conseiller municipal (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), M. Pierre OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à M. Paul BROCHE), M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. Jean Marie GERMAIN).

M. Jean Marie Germain est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 04 juillet 2011. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

1. CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANTE DE VIE SCOLAIRE ET CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC L'IEN

Madame Sylvie Maitre ne prenant pas part au vote, quitte la Salle.

Monsieur le maire explique que les membres du CCAS ont validé le 5 juillet la création d'un poste d'auxiliaire de vie scolaire, afin de permettre la scolarisation d'un enfant handicapé en maternelle au groupe scolaire du chef lieu. Le contrat est conclu du 5 septembre 2011 au 5 juillet 2012.

Il propose de l'autoriser à signer la convention avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Monsieur Paul Broche, demande s'il est nécessaire d'avoir un diplôme spécifique pour encadrer ces enfants. Madame Géraldine Favre, explique que la mairie de Macot La Plagne passe une convention avec l'inspection d'academie qui organise directement les recrutements et selectionne les candidats selon ses propres critères. Une liste des candidats retenues est ensuite établie. La candidate en tête de cette liste a déjà été nommée, sur une école du département, et par conséquent la deuxième personne est proposée pour l'école de Macot.

Elle rappelle que le conseil général prend en charge financièrement ces emplois par le biais de la maison départementale du handicap.

Le conseil municipal approuve la création du poste d'assistante de vie scolaire et autorise le maire à signer la convention. (Votants : 17, pour : 17)

2. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LA CRÈCHE MUNICIPALE «LES P'TITS BONNETS» À PLAGNE CENTRE

Madame Sylvie Maitre rappelle qu'il est nécessaire chaque hiver de recruter des agents saisonniers pour le service de la structure crèche/halte garderie de La Plagne. Elle propose ainsi la création des postes suivants pour la saison d'hiver 2011-2012 :

- 4 diplômés (auxiliaires de puériculture ou éducateurs

de jeunes enfants ou infirmières puéricultrices) du 01/12/2011 au 30/04/2012.

- 3 adjoints d'animations (CAP petite enfance) du 01/12/2011 au 30/04/2011.

- 1 adjoint d'animation du 14/11/2011 au 30/04/2012. Concernant le poste d'adjoint d'animation, la date d'embauche est avancée par rapport à l'année dernière afin d'assurer le bon déroulement des périodes d'adaptation des nouveaux enfants.

Le conseil municipal approuve la création des postes saisonniers. (Votants : 18, pour : 18)

3. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur Laurent Boch rappelle qu'il est nécessaire chaque hiver de recruter des agents saisonniers affectés au service de police municipale pour faire face au surcroît d'activité occasionné par la saison d'hiver.

Il propose la création de 13 postes répartis comme ci dessous :

- 1 poste de secrétariat, afin de libérer des agents sur le terrain, pour une durée hebdomadaire de 20h du 01/12/2011 au 30/04/2012.

- 12 agents de surveillance de la voie publique et assistants temporaires pour une durée hebdomadaire de 35h du 01/12/2011 au 30/04/2012.

Il y a 2 postes de plus que l'année dernière. En effet, il a été constaté que certains secteurs ne pouvaient pas être couverts comme Plagne Village, Plagne Soleil et Plagne Centre, les samedis faute d'effectif suffisant.

Le conseil municipal approuve la création de postes saisonniers. (Votants : 18, pour : 18)

M. Yves Briançon entre dans la salle pour prendre part à la séance.

4. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Robert Astier explique qu'il est nécessaire de recruter chaque année des agents saisonniers pour renforcer les effectifs de la voirie hivernale, afin de faire face au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté.

Il propose pour la saison d'hiver 2011-2012, la création de 4 postes d'adjoints techniques territoriaux aux services techniques, ainsi qu'un CDD d'un an pour assurer la gestion de la régie des stations.

Monsieur Robert Astier précise cependant, que monsieur Daniel Perrière qui avait fait part de son souhait de quitter son poste, va finalement le reprendre.

Monsieur Bernard Aubonnet félicite monsieur Daniel Perrière pour le travail réalisé sur La Plagne l'hiver précédent.

Le conseil municipal approuve la création de postes saisonniers aux services techniques. (Votants : 19, pour : 19)

5. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE PLAGNE CENTRE ET POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE LA PLAGNE

Madame Sylvie Maitre rappelle que chaque hiver il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour la garderie périscolaire et le restaurant scolaire de La Plagne. Elle propose la création des postes suivants pour la saison d'hiver 2011-2012 :

- 1 éducateur pour la période du 28/11/2011 au 30/04/2012
- 2 adjoints d'animation du 28/11/2011 au 30/04/2012
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe (cuisine) du 01/12/2011 au 30/04/2012

Le conseil municipal approuve la création de ces postes saisonniers. (Votants : 19, pour : 19)

6. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET POUR L'ÉCOLE DE LA PLAGNE

Madame Sylvie Maitre demande la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet pour l'école de La Plagne, pour une durée hebdomadaire de travail de 30h du 3/11/2011 au 30/04/2012. Elle explique que ce recrutement est lié à l'ouverture d'une classe supplémentaire de maternelle pour la saison et qu'à ce titre il convient d'embaucher une ATSEM saisonnière. Cet agent viendra également en renfort des agents du périscolaire le temps du repas.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe. (Votants : 19, pour : 19)

7. RÉFORME DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à une réforme, il convient de valider le nouveau dispositif concernant les techniciens territoriaux.

Le conseil municipal approuve la mise en

conformité du régime indemnitaire. (Votants : 19, pour : 19)

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE ET ADAPTATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU CADRE EMPLOI

Monsieur Laurent Boch propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des emplois des chefs de services de police municipale. (Votants : 19, pour : 19)

9. RENOUELEMENT D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur André Broche propose le renouvellement du poste de chargé de mission afin d'achever la mise en place et le suivi du système d'information géographique et de la charte de développement durable. La personne chargée de ce poste est sous contrat et celui-ci arrive à échéance le 20 octobre 2011.

Il propose de renouveler ce poste pour une durée d'un an à compter du 20 octobre 2011 jusqu'au 20 octobre 2012.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ce poste pour une durée d'un an à compter du 20 octobre 2011. (Votants : 19, pour : 19)

10. CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES A TEMPS NON COMPLET

Monsieur Bernard Aubonnet présente la création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives à temps non complet pour la saison hivernale 2011-2012. Cet agent assurera l'animation des soirées à la salle omnisports de Plagne Centre.

Monsieur Joël Ougier Simonin demande pourquoi cet agent ne fait pas des effectifs de la MATO.

Monsieur Bernard Aubonnet explique que la salle omnisports appartient à la mairie de Macot.

Monsieur le maire explique que cet agent effectuera 20h de travail hebdomadaires pour la mairie de Macot et 15h travail hebdomadaire pour la MATO. Soit au total 35h imputés entre les 2 structures.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ce poste pour une durée d'un an à compter du 20 octobre 2011. (Votants : 19, pour : 19)

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. APPROBATION DU CONTRAT ENFANCE

Madame Sylvie Maitre demande au conseil d'approuver le nouveau contrat enfance d'une durée de 4 ans, liant la caisse d'allocations familiales, la communauté de communes du canton d'Aime et la commune de Macot La Plagne, pour la mise en place d'une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des enfants de moins de 6 ans.

La CCCA doit également délibérer sur ce sujet. Elle indique l'importance de ce contrat à travers lequel la CAF s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement de la crèche «les p'tits bonnets».

Le conseil municipal approuve le contrat enfance établi entre la CAF, la communauté de communes du canton d'Aime et la commune de Macot La Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

2. BAIL A TITRE PRECAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX - SOCIETE HELIOS PHOTO

Monsieur Joël Ougier Simonin, informe que la société Helios Photo exerçant une activité de commerce de photo, signera un bail à titre précaire du local commercial, situé dans la résidence comète à Belle Plagne, pour la période du 1er octobre 2011 au 30 août 2013. Le loyer annuel hors charges s'élève à 10 000 € TTC.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ce dit bail avec la société Helios Photos. (Votants : 19, pour : 19)

3. AUTORISATION AU MAIRE A PASSER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR UNE SALLE SITUÉE AU JOVET A PLAGNE CENTRE

Madame Sylvie Maitre, propose de renouveler la mise à disposition d'une salle située dans l'immeuble le «jovet» à Plagne Centre, à l'association « Plagne Music Art» afin de dispenser ses cours de musique, pour la période du 05/09/2011 au 05/07/2012.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle. (Votants : 19, pour : 19)

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PLAGNE 1800

Monsieur Joël Ougier Simonin propose de mettre à disposition de monsieur Phillip Hatton deux locaux situés à Plagne 1800, destinés au stockages de matériel, pour la période du 06/09/2011 au 05/09/2012. Avec un loyer annuel de 300 €.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de deux locaux. (Votants : 19, pour : 19)

5. BAIL A TITRE PREVAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX - SOCIÉTÉ WEBCONCEPT

Monsieur Joël Ougier Simonin propose que monsieur Daniel Servajeau exploite, pour son agence Webconcept le local de l'ancienne poste, situé au rez de chaussée de l'ensemble immobilier rue Albert Perrière à Macot, pour

la période du 01/09/2011 au 31/08/2012. Un loyer mensuel hors charges de 250 € TTC sera demandé.

Monsieur Paul Broche intervient et trouve que le loyer de 250 € TTC par mois n'est pas très cher pour 56 m². Monsieur Joël Ougier Simonin explique qu'il s'agit d'un bail précaire d'une année, que monsieur Daniel Servajeau était le seul demandeur et que ce local était inoccupé et ne servait à rien.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux commerciaux. (Votants : 19, pour : 19)

6. JARDIN COMMUNAUX : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS PRIVÉS

Madame Sylvie Maitre, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur André Broche, informe que certains terrains privés (madame Sylvie Maitre, messieurs Serge et Robert Perrière) seront mis à disposition de la commune afin de créer des jardins communaux. La mise à disposition de ces dits terrains se fera à titre gratuit.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de terrains privés pour la création de jardins communaux. (Votants : 18, pour : 18)

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE TERRAIN AVEC LE VERCORS POUR LA REALISATION D'UNE RAMPE D'ACCÈS DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire, rappelle que suite au programme de rénovation des galeries de Plagne Centre, une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite sera réalisée.

La copropriété «le vercors» est un des points d'entrées de ces galeries. Avec l'accord de cette dernière, elle met à disposition gracieusement un terrain pour la réalisation de cette rampe.

Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle ses réserves sur ce sujet.

Monsieur Paul Broche indique qu'une fois la réalisation de la rampe effectuée, le terrain est remis à la copropriété. L'entretien ne sera pas fait par la mairie de Macot

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de terrain gracieux pour la réalisation d'une rampe.

(Votants : 19, pour : 18, contre : 1, monsieur Joël Ougier Simonin)

8. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'UNE ACTIVITE DE LOISIRS

Monsieur le maire, informe que madame Raphaëlle MEDJASHER souhaite implanter son manège pour enfant à Plagne Centre, pour une durée de 5 ans. Le terrain mis à disposition se fera en contre partie d'une redevance annuelle de 750 € et une caution de 500 €.

Monsieur Michel Borlet, demande s'il existe une réglementation indiquant la distance minimum à prévoir entre la structure et les logements à proximité.

Madame Sylvie Maitre, messieurs Bernard Aubonnet et Paul Broche souhaitent que soient rajoutés dans la convention les indications suivantes : «cette activité devra se réaliser en prenant en compte les contraintes liées au bruit et à l'environnement conformément à la législation en vigueur».

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition avec madame Meddjaher.

(Votants : 19, pour : 19)

TRAVAUX - MARCHÉS

1. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX CONCERNANT LA SUPPRESSION DES EAUX PARASITES

Monsieur Robert Astier, présente le projet relatif à la suppression des eaux parasites situé sur le secteur de La Fontaine, à Macot chef lieu. Pour mener à bien ce projet, une consultation par voie de procédure adaptée a été lancée en août 2011 afin de désigner l'entreprise qui assurerait ces travaux.

Monsieur Joël Ougier Simonin demande s'il y aura une date butoir pour la fin de chantier car les travaux débutent fin septembre et il faudrait qu'ils soient terminés avant le début de la saison d'hiver.

Le conseil municipal approuve le lancement du marché public relatif à ces dits travaux et autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation. (Votants : 19, pour : 19)

2. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES MARCHÉS CONCERNANT LE MAINTIEN EN EAU DU LAC VERT

Monsieur Robert Astier, présente le projet du maintien en eau du lac vert à Plagne Centre. Pour mener à bien ce projet, une consultation par voie de procédure adaptée a été lancée en début septembre 2011 afin de désigner l'entreprise qui assurerait ces travaux.

Le conseil municipal approuve le lancement du marché public relatif à ces dits travaux et autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation.

(Votants : 19, pour : 18, abstention : 1, monsieur Marin Vivet Gros)

3. MARCHÉ DE TRAVAUX «(VIABILISATION DU HAMEAU DE PLANGAGNANT)»

Monsieur Laurent Boch, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Robert Astier informe que suite à une consultation par voie de procédure adaptée relative au marché de travaux «viabilisation du hameau de Plangagnant», a été attribué et signé avec l'entreprise SAS Boch & Frères. Au cours du chantier, des travaux supplémentaires ou rendus nécessaires sont apparus, travaux non prévus au marché initial. Or certains postes ne figurent pas dans le bordereau des prix unitaires du lot n°1. Il convient donc d'approuver un bordereau supplémentaire, afin d'inclure ces éléments.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cet avenant pour les prix supplémentaires. (Votants : 18, pour : 18)

URBANISME

1. ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC M. ASTIER DANIEL

Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle que suite aux travaux d'aménagement de la route de la remise il convient de régulariser l'accès à la route agricole : un échange est à réaliser avec monsieur Daniel Astier qui cède 66 m² situés en zone U à 50 € le m², contre une parcelle n°352 de 248 m² situé au Villard de Sangot à 7 € le m².

Le conseil municipal accepte la proposition d'échange entre la commune et monsieur Daniel Astier et autorise monsieur le maire à signer les pièces afférentes à ce dossier. (Votants : 19, pour : 19)

2. AUTORISATION DU DÉPLACEMENT DU TÉLÉCORDE DU SOLU

Monsieur le maire, rappelle les différentes conventions liant la commune au SIGP, lui-même lié à la SAP, et notamment la mise à disposition des terrains communaux pour l'aménagement du domaine skiable. Au vu des projets de réaménagement du secteur de Plagne Soleil, il convient d'autoriser le déplacement du télécorde du Solu vers les bâtiments Montsoleil, afin d'éviter aux enfants de Plagne Soleil de traverser la piste. Il ajoute que cela permettrait d'avoir un jardin évolutif sur cette zone. Monsieur Joël Ougier Simonin souhaite que ceci ne gêne pas l'aménagement du futur télésiège du Dou du Praz.

Monsieur Michel Borlet ajoute que la descente du caravaneige en direction de Plagne Soleil, pourrait être en été aménagée d'une rampe et ainsi amorcer un départ vers les divers sentiers.

Le conseil municipal accepte le déplacement du télécorde du Solu. (Votants : 19, pour : 19)

3. AUTORISATION IMPLANTATION DU TSD 6 DU BÉCOIN SUR PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le maire, expose le projet de réaménagement du front de neige de Plagne Centre, il convient d'autoriser la SAP à implanter le nouveau TSD 6 du bécoïn sur les parcelles communales, pour l'année prochaine.

Monsieur le maire expose le projet de réaménagement d'une partie du fond des pistes et du stade Jean Luc Cretier issue du changement du TS du Bécoïn :

- nouveau départ du futur TSD 6 au niveau du télésiège le Z - Cabri,
- élargissement de la piste Mont St Sauveur entre le stade et l'Hôtel Araucaria,
- création d'un passage piéton en bordure de piste de 6 m,
- élargissement de la raquette d'arrivée du stade, reprofilage en travers du fond du stade afin d'augmenter la surface d'utilisation,
- démolition et reconstruction du bâtiment technique en bordure du stade,
- déplacement de la neige de culture au centre du stade,
- déplacement d'une partie de l'éclairage au sommet du stade,
- implantation d'un nouveau télésiège.

Monsieur Michel Borlet, interpelle et souhaite que le conseil reste vigilant. Il exprime l'idée de garder un petit télésiège sur le secteur du cabri. Ainsi qu'un télésiège sur le biolley.

Monsieur le maire explique, que le télésiège du biolley et du stade seront installés mais, concernant un télésiège vers le secteur du cabri cela est impossible vu l'implantation du TSD 6 du bécoïn.

Il rappelle que la SAP a souhaité remplacer le télésiège du bécoïn car il s'agissait d'un point noir sur le secteur de Plagne Centre. Afin de privilégier le skieur, il a été décidé d'aménager 35 m de piste de ski alors qu'actuellement nous avons 15 m. Ainsi, il y aura plus de confort pour le skieur et sur le stade Jean Luc Cretier.

Monsieur Michel Borlet demande si sur le projet de gare du télésiège du Bécoïn, les moteurs seront en haut ou en bas.

Monsieur le maire répond que la question sera posée.

Le conseil municipal accepte l'implantation du TSD 6 du bécoïn sur les parcelles communales. (Votants : 19, pour : 19)

4. VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR THIERRY OUGIER

Monsieur Joël Ougier Simonin informe qu'un propriétaire de Chacruet, monsieur Thierry Ougier, a fait savoir qu'il désirait acheter un terrain à la commune. Soit 94 m² pour 7 € le m².

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle de monsieur Thierry Ougier. (Votants : 19, pour : 19)

5. VENTE D'UN GARAGE À LA DOLLINE A MADAME BOCH JOËLLE

Monsieur Laurent Boch, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Joël Ougier Simonin informe que madame Joëlle Boch résidente de la copropriété «Chalet de la Dolline» a fait savoir qu'elle désirait acheter un garage pour un montant de 8000 €.

Le conseil municipal accepte la vente du garage sis dans la copropriété de la Dolline à Macot La Plagne.

(Votants : 18, pour : 17; abstention : 1, madame Sylvie Maitre)

6. CHOIX D'UN OPÉRATEUR POUR LE PROJET IMMOBILIER DE PLAGNE VILLAGE

Monsieur Joëlle Ougier Simonin rappelle au conseil la consultation lancée pour la réalisation d'un ensemble immobilier à Plagne Village. Les groupes Belambra et MMV ont proposé des offres. Le conseil municipal s'est réuni avant le conseil, afin d'étudier les 2 propositions.

Il ajoute que le prix du terrain est proposé à 350 € SHON le m² pour MMV et 300 € SHON le m² pour Belambra plus 50 € SHON le m² pour la gestion hôtelière (commun service), le tout pour 8000 m² de surface de base.

Monsieur Michel Borlet demande si l'entrée Belambra se fera par le haut.

Monsieur le maire répond qu'il faudrait que l'accès se fasse par le haut afin que le bâtiment puisse avoir sa propre entrée.

Monsieur Joël Ougier Simonin explique que Belambra avait envisagé les deux possibilités.

Le conseil municipal décide de retenir le groupe Belambra .

(Votants : 19, pour Belambra: 18, pour MMV : 1, monsieur Richard Broche)

7. ACQUISITION DE TERRAINS A LA SAP A PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle la rétrocession des divers terrains issus de la ZAC des Colosses au niveau de Plagne Bellecôte par la SAP à la commune. Trois parcelles formant les abords immédiats de la résidence Bellecôte ont été omises lors de la rétrocessions. Il convient donc de les acquérir. La transaction s'effectuera à l'euro symbolique.

Monsieur Bernard Aubonnet demande si ce dossier n'a pas été déjà réglé auparavant.

Monsieur Joël Ougier Simonin informe que c'est la SAP qui est à l'origine de ce point.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des dites parcelles et indique que cette cession s'effectuera à l'euro symbolique. (Votants : 19, pour : 19)

8. AVENANT A LA CONVENTION PLURIENNELLE DE PÂTURAGE AVEC LE GROUPEMENT PASTORAL

Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle que des travaux conséquents ont été réalisés sur divers immeubles et bâtiments d'alpage par la collectivité. Afin que les parties prennent en compte ces aménagements et qu'ils perdurent, il convient d'établir un avenant à la convention pluriannuelle de pâturage passée entre la commune (propriétaire) et le groupe pastoral (exploitant).

Il explique que les exploitants assureront l'entretien de ces bâtiments. Chaque année des visites seront programmées pour vérifier l'état des bâtiments et du bon entretien de ces derniers.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de pâturage avec le groupe pastoral de Macot.

(Votants : 19, pour : 19)

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 septembre 2011 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

LISTE MAPA

Tableau récapitulatif à la fin du compte rendu.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS INTERCOMMUNALES : SIGP

Monsieur le maire, explique que le SIGP va missionner un bureau d'étude sur la réalisation d'une hélisation sur le site des Bouclets en partenariat avec la SAP. Et l'ONF sera consulté également.

Monsieur André Broche explique que le problème de l'hélisation est l'axe de décollage mais aussi l'axe de décollage. Il ajoute que La Plagne est l'une des seules stations de la Tarentaise à ne pas disposer d'une hélisation.

Monsieur le maire confirme que le SIGP ne lance pas de travaux mais une étude de faisabilité sur la possibilité d'installer une hélisation à cet endroit.

Monsieur André Broche explique que si le projet immobilier de Plagne Bellecôte est finalisé dans les années à venir, l'hélisation de Plagne Bellecôte utilisée pour les secours n'existera plus. Par conséquent, l'hélisation servira également de DZ secours, ce qui permettra d'être proche de la route pour l'évacuation des personnes.

Monsieur Joël Ougier Simonin informe que sur ce site il faut être vigilant car c'est une zone humide.

PISTE DE BOBSLEIGH

Monsieur Paul Broche se demande comment va survivre la piste de bob, quel va être son fonctionnement et sa gestion.

Monsieur Bernard Aubonnet répond qu'il espère qu'elle sera aussi bien gérée qu'avant.

Il explique que suite à une concertation avec les élus du SIGP, il avait été soumis 2 solutions concernant la piste, soit de la fermer soit de la garder ouverte.

Monsieur Bernard Aubonnet, explique qu'auparavant sur cette dernière de nombreux investissements (pour environ 6 millions d'euros) ont été réalisés.

Les élus ont décidé de faire fonctionner la piste car après réflexion si elle devait être démontée le montant avoisinerait les 10 millions d'euros sans compter la remise en état du site. Ainsi, monsieur Bernard Aubonnet a été chargé de développer un projet sur la piste de bob. Il s'est appuyé sur les connaissances et les expériences de personnes ayant travaillé dans le milieu du bob.

Un constat, il y a des problèmes d'ordre technique pour faire fonctionner la structure.

L'objectif est de développer le tourisme autour de cette piste de bob. Actuellement, cette piste est la seule à fonctionner avec 70 % des recettes touristiques. Cependant, il faut augmenter ces recettes d'environ 200 000 € pour cela il faut développer le volet commercial de

l'organisation. De plus, il faut développer l'image de la piste, relancer la compétition, elle a besoin aussi d'un sportif comme vitrine, tel que Bruno Mingeon. Il pourrait occuper le statut de coach sportif.

Comment faire pour tourner cette piste ? La solution serait de s'appuyer sur des structures existantes. La MATO pourrait intégrer le projet. Ainsi il y aurait un support administratif, logistique...

Afin de limiter les frais la structure a besoin de partenaires (elle peut s'appuyer sur Jean Marc Ganzer de la MATO), d'un commercial à la saison et d'un patron à la tête de l'organisation qui pourrait être monsieur Patrick Hazeaux (directeur de la MATO). Au niveau technique, la piste serait toujours gérée par Alain Bessard et son équipe.

Il faudrait donc deux personnes qui remplacent les fonctions qu'occupait auparavant monsieur André Broche. (Soit un commercial et une personne chargée du fonctionnement et de la gestion.) Ces personnes seront rattachés à une structure, la MATO. Une convention doit être définie entre l'association et la MATO.

La fédération française des sports de glace (FFSG) et la fédération internationale de bobsleigh et de skeleton (FIBT) soutiennent le projet mis en place. Des démarches envers le ministère des sports pour un soutien financier dans ce projet sont amorcées.

L'objectif sportif serait de créer une équipe de France de bob/luge à terme. L'idée serait de remonter une école de bob/luge car cela permettrait d'obtenir des aides de la part de la fédération via le club.

Après l'élaboration d'un business plan, monsieur Bernard Aubonnet pense que le projet sur le plan financier est viable.

Monsieur Bernard Aubonnet explique que l'OPGP est intéressé également par le projet.

Monsieur Yves Briançon demande si dans le budget de fonctionnement, l'entretien minimum nécessaire à la piste est pris en compte.

Monsieur Aubonnet informe que l'entretien minimum nécessaire est pris en compte mais s'il y a besoin d'un entretien plus important alors la, le SIGP interviendra pour le financer. Les élus du SIGP et monsieur Bernard Aubonnet souhaitent que la piste fonctionne au moins 10-13 ans.

Monsieur Yves Briançon demande où en est la situation entre les différents clubs de luge de La Plagne.

Monsieur Bernard Aubonnet répond qu'actuellement il n'y a pas de changement. Et pense qu'il ne peut y avoir qu'un club de luge au sein de La Plagne à terme.

Monsieur Paul Broche ajoute qu'il avait été nommé médiateur suite à une réunion Aime/Macot, pour réunir et installer un dialogue avec les représentants des deux clubs de luge. Et cette médiation n'a pu aboutir malheureusement.

Monsieur Bernard Aubonnet ne comprend pas comment il existe 2 agréments de club de luge et bob au niveau de la FFSG.

Monsieur André Broche intervient et explique que c'est ainsi dans la fédération française des sports de glace. Car le sport principal de la FFSG est le patinage et dans une patinoire d'une même commune il peut exister plusieurs clubs. Il ajoute que suite à une réunion entre le maire de Macot et de Aime, à la demande de ces derniers, les deux clubs se sont rencontrés en mairie d'Aime.

Monsieur Bernard Aubonnet, le remercie de son soutien. Et explique que sa démarche est d'intégrer cette belle structure en la piste de bob dans le programme de La Plagne.

Il explique que le trésorier de l'association, est en charge d'analyser les circuits de ventes, les bilans financiers,... afin d'avoir une meilleure lisibilité sur les points à développer et à améliorer.

Monsieur Laurent Boch demande si Patrick Hazeaux ne sera pas surchargé s'il vient à gérer en plus la piste de Bob.

Monsieur Bernard Aubonnet pense qu'il en est capable. Il annonce qu'une opération presse est mise en place pour début décembre pour mettre en avant la piste.

Monsieur Paul Broche pense qu'il serait plus raisonnable d'attendre le développement du projet pour savoir le fond des choses.

Monsieur Marin Vivet Gros demande dans quel état se trouvent actuellement les bob.

Monsieur André Broche explique que les bob sont en bon état, qu'il y a une maintenance qui est réalisée tous les étés. Certes ils sont agés mais ils sont mécaniquement entretenus. Il faudra penser à les changer un jour effectivement.

Monsieur Bernard Aubonnet explique que si on rentabilise la piste on pourra investir dans de nouveaux bob.

L'ARNICA

Monsieur Paul Broche interpelle l'assemblée et demande ce qu'il faut faire de ce bâtiment, car il est en mauvais état. Faut t'il le vendre ou le garder ? Le remettre en état coûterait très cher à la mairie. Monsieur Paul Broche préconise la vente.

Monsieur Bernard Aubonnet explique qu'il faut que monsieur Paul Broche lui laisse du temps pour monter son projet autour de la piste de bob. En effet, les prix des hébergements sont chers et ce bâtiment pourrait être utilisé pour l'accueil et l'hébergement des équipes sportives. Il souhaite qu'on le garde jusqu'en mars 2012, date à laquelle on saura si le projet de la piste de bob sera viable ou non.

Monsieur Paul Broche rétorque que les équipes sportives ont des attentes précises concernant leur hébergeur et que l'arnica ne remplirait pas ces critères. Il pense que c'est une erreur financière pour la commune si elle vient à le rénover.

CENTRE FORME - SALLE DES CONGRÈS À BELLE PLAGNE

Monsieur Paul Broche informe que le centre forme et la salle des congrès de Belle Plagne ont besoin de rénovation. Le directeur aménagement maîtrise d'oeuvre de la commune de Macot, développe un projet de rénovation sur le centre de forme.

Monsieur Paul Broche souhaite que le projet soit chiffré afin de savoir quels travaux seront faits. Si les travaux doivent être étalés dans le temps.

Monsieur Joël Ougier Simonin regrette le fait que certains travaux soient budgetés depuis 2 ans et qu'au final ils ne soient toujours pas réalisés.

Monsieur Paul Broche explique qu'une fois ce projet chiffré on pourra savoir ce qu'on fera exactement par la suite.

Monsieur Bernard Aubonnet pense qu'il serait malheureux de céder la salle des congrès et donc qu'il faut que la mairie en reste gestionnaire.

Monsieur André Broche explique que la convention de délégation de service public avec la société Mercure qui arrivait à terme au printemps est reconduite d'un an afin de réaliser l'étude pour la rénovation.

Monsieur Michel Borlet rejoint l'avis de monsieur Bernard Aubonnet de garder la salle des congrès sous la gérance de la mairie.

FÊTE DES 3T (TERRE - TERROIR - TARENTEISE)

Monsieur le maire explique que monsieur Yvon Rocca directeur de la Tarentaise Hebdo, l'a contacté pour lui proposer la fête des 3 T à Macot La Plagne l'année prochaine.

Pour cela il faudrait couper la route durant 3 jours : installation le 1er jour, la fête le 2ème jour et le démontage le 3ème jour.

Le budget de la fête des 3 T est de 14 000 €. Reste à la charge de la collectivité qui l'organise, la somme de 2 800 €.

Le conseil municipal approuve l'idée d'accueillir cette fête.

DIVERS

Monsieur Jean Luc Broche informe que des travaux pour la réfection d'une piste forestière seront réalisés sur la parcelle n°45 du 7 au 25 novembre 2011.

L'ONF, suite à ces travaux, demande à la commune de Macot de contacter le conseil général afin de pouvoir barrer la CD 220.

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM. Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Mme Ginette CRETIER, conseillère municipale, MM. Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Yves BRIANCON, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, Jean Marie GERMAIN, Michel BORLET, conseillers municipaux.

Excusés : M. Bernard AUBONNET, 5e adjoint (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. Nicolas BRIANCON MARJOLLET, conseiller municipal (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à M. Michel BORLET), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE).

Personnes extérieures : Corine Maironi-Gonthier, ajointe à la mairie d'Aime et Marie Annick Collombet du service urbanisme de la mairie d'Aime.

M. Laurent Boch est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU DOSSIER UTN AIME LA PLAGNE

Après que monsieur le maire ait accueilli les intervenants, il laisse la parole à madame Corine Maironi-Gonthier, adjointe à l'urbanisme de la mairie d'Aime pour présenter le projet de restructuration du site d'Aime La Plagne. L'approche est axée principalement sur un objectif de requalification, d'extension du site, de renforcement de l'offre touristique et orientée vers les besoins de la clientèle et non plus prioritairement immobilière.

Les deux communes Macot et Aime sont concernées et impliquées par le projet.

Le dossier UTN est valable 4 ans à compter son approbation.

Le 12 décembre 2012 le projet complet sera présenté à Chambéry au comité UTN.

Le projet comprend :

- un ensemble immobilier (hébergement touristique et commerces),
- un complexe multi loisirs structurant à l'échelle des sites d'altitudes de La Plagne, la station de la Grande Plagne étant dépourvue à l'heure actuelle d'un pôle d'animation autour de l'eau,
- des liaisons piétonnes entre les urbanisations existantes et le projet,
- la création d'un jardin neige/pôle enfant et les connexions avec le domaine skiable,
- la couverture des stationnements,
- l'adaptation des infrastructures et dessertes de la zone.

Les objectifs de ce projet sont :

- de développer l'image d'Aime La Plagne comme un pôle attractif,
- requalifier et repositionner Aime La Plagne comme station à part entière,
- donner une nouvelle dynamique urbaine à Aime La Plagne. A ce titre la commune d'Aime souhaite organiser un concours pour choisir l'équipe d'urbaniste, d'architecte, de paysagiste, de gestionnaire et de promoteur tant pour l'hébergement que pour le complexe aquatique. Le cahier des charges de consultation sera précisé et prendra en compte les grands principes définis par les

- élus à savoir la requalification urbaine de la station par :
- la valorisation du «paquebot des neiges»,
 - la création d'un coeur de station par la réalisation d'une place centrale qui sera le lieu de rencontre de toute la station,
 - le traitement paysager de l'ensemble du site,
 - la liaison des résidences actuelles au nouveau pôle,
 - la garantie d'une gestion des différents flux (piétons, skieurs, véhicules),
 - la réponse à un besoin d'activités ludiques d'après-ski ou de hors ski (piscine,...),
 - le complément de structures d'équipements du site (salle de séminaires,...),
 - les garanties de gestion,
 - le maintien de la capacité actuelle en stationnements et leurs évolutions en fonction du programme envisagé,
 - la création d'un nouveau front de neige permettant à la fois les retours et les départs, le regroupement des cours des écoles de ski, l'implantation d'un jardin des neiges innovant en liaison directe avec le pôle d'animation,
 - l'extension de la garderie pour l'adapter aux nouveaux besoins,
 - le complément des activités commerciales existantes au sein du bâtiment du paquebot par la création de surfaces commerciales complémentaires.
- développer un concept qui regroupe à la fois l'animation permanente portée par un hébergement de clientèle sur le site d'une part et celle d'un pôle d'attractivité qui fonctionne à l'échelle d'Aime La Plagne, de Plagne Centre, de Plagne Village/Soleil et de Plagne 1800 d'autre part. Ce pôle d'attractivité tournerait autour du thème de l'eau sur une palette élargie d'activités.

En terme de surface le projet se décompose comme suit:

53 000 m² SHON touristique totale UTN :

- 6 500 m² SHON pour les équipements et services :
 - 2 600 m² SHON le complexe aquatique
 - 1 900 m² SHON les loisirs et services indoor (bowling, squash,...)
 - 500 m² SHON de salles (congrès)
 - 1 500 m² SHON de commerces
- 46 500 m² SHON pour l'hébergements touristiques
 - 44 000 m² SHON de résidences de tourisme ou hôtelières
 - 2 500 m² SHON d'hôtel

Auxquels s'ajoutent hors procédure UTN :

Logement du personnel :

- 1 200 m² SHON pour 60 saisonniers
- 800 m² SHON pour 8 permanents

Equipements services publics :

- 600 m² SHON garderie et salle de séminaires

Récapitulatif des lits touristiques :

Il y a 53 000 lits actuellement à l'échelle de la Grande Plagne.

5 500 lits actuellement à Aime La Plagne

Suite à ce projet 2 400 lits touristiques seront créés.

Récapitulatif des stationnements :

Parkings publics :

- parking aérien actuel de 380 places.
- parking couvert créé de 325 places et 135 places en extérieur

Parking privé :

- parking couvert pour les nouvelles résidences de 550 places.
- = >1763 places de parking au total seront réalisées.

L'espace aqualudique sur 2 600 m²:

L'espace aquatique est présenté sur 10 pages dans le dossier UTN.

Ce point du dossier est importante. Il est divisé en 2 parties :

1ère partie intitulée «Bruillante» : espace où l'on trouvera un bassin d'eau entouré d'activité (toboggan, cascade d'eau, surf sur l'eau...). Ce centre aqualudique sera basé aussi sur la montagne par des activités.

2ème partie intitulée «Calme» : espace détente, bien être où seront installés des sauna, hammam, espaces-massages...

Il faut que l'ensemble des clients (enfants, adultes) trouvent leur bonheur dans les offres proposées au sein de l'espace aqualudique.

Ce dossier est travaillé sous forme d'une ZAC (zone d'aménagement concerté). Une révision du PLU sera également nécessaire.

Les promoteurs :

Le Club Med d'Aime La Plagne ne possède pas de piscine, d'espace aquatique. Le club Med serait donc intéressé de construire une passerelle entre leur bâtiment et le centre aquatique afin que ses clients puissent accéder à cette zone. De plus, il souhaiterait construire une centaine de suite haut gamme dans la résidence de tourisme prévue dans le projet. D'autres promoteurs ont également fait part de leur intérêt pour ce projet.

Budget - Finance :

Monsieur Michel Borlet demande comment MGM voit le projet.

Madame Corine Maironi-Gonthier explique que MGM a un avis favorable pour ce projet. Il estime qu'avoir une prestation d'après ski (espace aqualudique) est un élément majeur.

Le projet est estimé à 37 millions d'euros.

Pour financer ce dernier il faut vendre à environ 7 00 € le m² de charge foncière.

Dans une autre version du dossier où la charge foncière serait diminuée, la solution serait de supprimer un élément non majeur du projet et ne modifiant en rien ce dernier. Ainsi la charge foncière pourrait être de 550 € m².

La mairie d'Aime investira 1 800 000 euros comprenant les bassins d'eaux, le carrefour, la salle de séminaires, de spectacles et une garderie. Tout le reste sera financé par les charges foncières.

Les terrains sont communaux.

Dans l'espace aqualudique, le gestionnaire doit être impliqué dès le début du projet afin qu'il puisse dire ce dont il a besoin en terme d'aménagement.

Il faut également des activités annexes au centre aqualudique comme des salles de jeux, un bowling, ...

Un bar brasserie restaurant donnant sur l'espace aquatique et l'espace de jeux est aussi envisagé. L'entrée serait de 3,50 € pour accéder à l'espace aquatique et avec le nombre suffisant de client il devrait permettre l'équilibre suffisant pour fonctionner.

Il faut avoir idéalement un aménageur qui travaille avec plusieurs constructeurs, plusieurs promoteurs et plusieurs hébergeurs,... pour qu'ils puissent être tous en même temps intéressés par le projet.

Monsieur Michel Borlet intervient pour savoir à quoi vont servir les 37 millions.

Madame Corine Maironi-Gonthier explique que cette somme englobe:

- 14 millions pour l'espace aqualudique,
- les parkings publics,
- la place,
- les cheminements publics,
- la halte garderie, ...

Madame Sylvie Maitre interroge madame Corine Maironi-Gonthier sur les usagers accueillis dans la future garderie. Madame Corine Maironi-Gonthier indique à madame Sylvie Maitre que la garderie accueillera les enfants des vacanciers.

Compte tenu de l'importance du projet et du nombre de futurs employés susceptibles d'avoir recours aux services d'une crèche et d'une école, madame Sylvie Maitre propose de travailler en étroite collaboration afin de ne pas être pris au dépourvu et pouvoir garantir le service. Madame Corine Maironi-Gonthier approuve cette proposition.

Madame Sylvie Maitre s'interroge également sur le nombre de logements prévus pour les saisonniers. Madame Corine Maironi-Gonthier répond qu'ils ont calculé que 2/3 des saisonniers seront logés dans la vallée et donc 1/3 logés sur place.

Madame Sylvie Maitre rappelle la nécessité de vérifier l'existence de logements saisonniers lors de l'examen du permis de construire et de rester très vigilant sur ce point

Le projet va générer 1 million de fiscalité par an dont 500 000 € seront consacrés pour l'entretien.

Madame Corine Mairone-Gonthier explique qu'il y a une participation de la SAP pour le pont skieur et la piste. La SAP a donné un avis de principe favorable à cette partie du projet. Elle participerait à la hauteur de 1 750 000 €.

Monsieur Joël Ougier Simonin demande si cette somme est prise dans le programme d'aménagement des remontées mécaniques programmé sur les 5 ans à venir. Monsieur le maire lui répond que oui.

Monsieur Robert Astier demande si le télémétre ne sera pas saturé par tant l'augmentation du nombre de lits?

Madame Corine Mairone-Gonthier explique que la structure du télémétre va être renforcée d'un pylone en plus et d'une nouvelle cabine. Ainsi que, d'un circuit de navette qui sera ajouté au circuit déjà existant sur La Plagne

Monsieur Joël Ougier Simonin l'interpelle sur l'état des ressources d'eaux et du renforcement des réseaux à réaliser si ce projet abouti.

Madame Corine Mairone-Gonthier explique qu'une étude est en cours au SIGP. Les travaux seront effectivement payés par le prix de l'eau. Elle ajoute ne pas avoir d'informations chiffrées sur les potentiels réseaux.

Monsieur Marin Vivet Gros demande si la dimensions des tuyaux pour les eaux usées ne sont pas trop petites. Madame Corine Maironi-Gonthier explique que suite à l'étude de l'ASADAC, il n'y a pas de problème car les réseaux sont plus que convenables pour le débit d'eaux usées.

Madame Corine Maironi-Gonthier informe qu'un ratio de 7 entrées par lit est estimé pour l'espace aquatique. Soit une fréquentation estimée entre 105 000 entrées à 147 000 entrées cumulées. Et un chiffre d'affaire d'environ 3 500 000 €, pour un volume de 2 500 m².

Monsieur Robert Astier veut savoir combien de personne on peut accueillir dans cet espace.

Madame Corine Maironi-Gonthier lui répond que 520 personnes pourront être accueillies à la fois.

Monsieur Robert Astier souhaite avoir un comparatif des sites de Val d'Isère et de Tignes par rapport au projet de Aime 2000.

Madame Corine Maironi-Gonthier explique que les membres de l'OPGP et de la MATO ont fait part des attentes et des besoins des clients afin que le projet soit vraiment en corrélation avec ces derniers.

Madame Corine Maironi-Gonthier explique qu'il s'agira d'une piscine axée sur la détente, c'est une zone d'eau et il y aura aussi 2 couloirs de nage. Cet espace aquatique sera ouvert été et hiver. Les enfants des écoles du canton pourront avoir accès à cet espace aquatique.

Monsieur Richard Broche explique qu'il y aura des complémentarités avec les commerces et services entre Plagne Centre et Aime 2000 comme des salles de séminaires, un cinéma, ...

Madame Corine Maironi-Gonthier confirme ceci, l'emplacement du cinema reste à définir, soit il sera à Aime 2000 soit à Plagne Centre.

Elle confirme que la commune de Macot ne financera rien sur ce projet.

L'espace aquatique s'autofinancera.

La question de la discothèque reste a définir également, si elle pourrait être implantée à Aime La Plagne ou à Plagne Centre.

Madame Corine Maironi-Gonthier et Madame Marie Annick Collombet sont remerciées pour leur présentation et quittent la salle.

Monsieur Michel Borlet estime que ce projet est vraiment intéressant.

Un dossier complet sera disponible à la mairie de Macot sur le projet de restructuration du site d'Aime La Plagne. L'enquête publique va avoir lieu du 3 octobre au 4 novembre 2011.

Monsieur le maire propose un vote sur ce projet.

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable sur le dossier UTN de restructuration du site d'Aime La Plagne.

(Votants : 19, pour : 16, contre : 1, monsieur Bernard Aubonnet, abstention : 2 , messieurs André Broche et Joël Ougier Simonin)

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC L'USCPPC POUR L'ENTRETIEN DE LA TRANCHE 1 DES GALERIES

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande avec l'USCPPC pour l'entretien de la tranche 1 des galeries de Plagne Centre.

(Votants : 19, pour : 19)

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le 03 octobre 2011 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 11/18	Habillement pierre mur du villard du haut	Ent. SELMAN	21 910,00 €	45 199,36 €
MAPA 11/19	MOE portant sur le maintien en eau du lac vert	HYDRETUDES	22 573,70 €	26 998, 15 €
MAPA 11/20	Réalisation du point I à Plagne Village		278 304,71 €	332 852,43 €
	Lot 1 - Démolition/Terrassements/VRD	SAS BOC ET FRERES	10 710,10 €	12 809,28 €
	Lot 2 - Fondations spéciales	COFEX REGIONS	44 325,00 €	53 012,70 €
	Lot 3 - GO/Eranchéité/Parement pierres	SARL EBTP	76 479,98 €	91 740,06 €
	Lot 4 - Charpente/Couverture/Bardage	BATTENDIER	62 169, 25 €	74 354,42 €
	Lot 5 - Menuiseries intérieures et extérieures	Construction Savoyarde / contraitant GAL	29 060,33 €	34 756,15 €
	Lot 6 - Cloisons/Peintures/Faux plafonds	VICTOR BONNEVIE	10 170,80 €	12 164,28 €
	Lot 7- Carrelage/Faïence	CONSTRUCTION SAVOYARDE	9 967,25 €	11 920,83 €
	Lot 8 - Électricité/Chauffage	FIRMELEC	18 968,00 €	22 685,73 €
	Lot 9 - Plomberie/Sanitaire/WC	Construction Savoyarde / contraitant Aim' Sanitaire	16 454,00 €	19 678,98 €
MAPA 11/21	Fourniture d'une bâche et d'un robot de nettoyage pour la piscine de Plagne Centre	PROP COLOR	5 654,00 €	6 762,18 €
MAPA 11/22	Acquisition d'une mini pelle	ATOUMAT	33 872,13 €	40 511,07 €
MAPA 11/23	Aménagement de l'accès à Plangagnant	BOCH ET FRERES	46 785,00 €	55 954,86 €

P ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2011

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M1019	ASTIER Nadège	Macot	Réfection toiture - transformation grange en habitation
07315011M1021	MAITRE Michel	Macot	garage enterré
07315011M1025	FINET Marc	Champs Mermoz	restauration chalet (A)
07315011M1024	FINET Marc	Champs Mermoz	restauration chalet (B)

D ÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉE EN 2011

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M5034	MAURIES Christian	Chemin du Nantet	Isolation extérieure

INFORMATIONS DIVERSES : articles, manifestations, horaires,...

Forfait La Plagne 2011-2012 - "Gens du Pays S.J.G.P."

• Pour les habitants de Macot La Plagne.

Nouvelles modalités pratiques :

Les bons de commandes sont à retirer en mairie ou sur le site internet de la mairie de Macot
(www.mairie-macotlapagne.com)
et à retourner avec les justificatifs demandés à la SAP au plus tard **le 10 octobre 2011**.

Aucune demande ne sera acceptée au-delà de cette date

• Pour les Scolaires

Enfants de moins de 16 ans :

Enfants scolarisés dans les établissements de la commune de Macot La Plagne : le bon de commande est remis à chaque élève par le responsable d'établissement.

Accompagnateurs : Inscriptions auprès du responsable d'établissement.

• Pour les personnes de 72 ans et plus :

Forfaits délivrés uniquement dans les points de vente des forfaits de ski aux tarifs publics, sur présentation d'un justificatif d'âge.

les chasseurs font le ménage

Comme chaque année les chasseurs de la CCA de La Plagne ont effectué une corvée de nettoyage des talus des routes (1er virage de La Plagne, Villard de Sangot et Bellentre).

La corvée a eu lieu le samedi 3 septembre 2011 et ils étaient une vingtaine à participer.



Manifestations

EXPOSITION : SANDRINE ORISIO - AIME A la Basilique Saint Martin Du 6 septembre au 2 octobre 2011

L'artiste expose ses laques sur aluminium dans le bel écrin moyenâgeux de la Basilique.

Renseignements :

Maison du Tourisme d'Aime : 04 79 55 67 00

EXPOSITION - JARDIN D'ARTISTES - AIME Du 8 septembre au 14 octobre 2011

Cette exposition thématique permettra à douze artistes de notre vallée de nous donner à voir et à observer ce qui gravite autour de leur univers créatifs
Chaque participant sera amené à présenter dans un espace scénique aménagé en conséquence, au sein de la Maison des arts, ce qui l'inspire, le motive, l'influence.

C'est l'occasion pour vous de venir participer à un jeu de piste artistique.

Entrée libre :

mardi, jeudi, vendredi de 14h à 18h et le mercredi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Renseignements au : 06 16 87 73 59 / 04 79 06 84 58
lamaisondesarts@cc-canton-aime.f

EXPOSITION : ARTISTE DE TARENTEISE LOCAUX DE LA TARENTEISE HEBDO - AIME Du 22 septembre au 12 Octobre 2011

Exposition des oeuvres de François Vivet-Gros (artisan de Tessens).

Renseignements auprès de la Tarentaise Hebdo :
04 79 22 76 48

FÊTE DE LA POMME Dimanche 09 octobre 2011 Place Charles de Gaulle - Macot

Organisée par le comité des fêtes en collaboration avec les vergers de Macot sur la Place du Village (ou à la salle polyvalente en cas de mauvais temps).

7h30/9h :

Vente de viennoiseries dans les rues du chef-lieu et sur la place de la mairie.

Début de la fabrication du cidre et vente de pâtisseries, hot-dogs et crêpes. Buvette.

10h :

Messe à l'église St Nicolas.

11h :

Défilé des enfants déguisés avec vélos décorés ou tout autre moyen de locomotion. Rendez-vous à 11h au rond-point accompagné par Christophe Favre l'accordéoniste et le groupe folklorique de Peisey «Les Cordettes»

12h30 : Repas préparé sur place par Maurice. Possibilité d'acheter des cartes repas le jour même.

Menu : Diots - Polenta / Fromage / Tarte aux pommes / Vin et café.

Diverses animations : danses, ...

14h30 :

- Spectacle pour les enfants et les adultes avec le clown Pokerfiel pour les enfants et les adultes. Déambulation après le spectacle avec sculpture de ballons, magie,...

- Maquilleuse pour enfants.

17h30 : Tirage de la pesée du jambon.

APPEL AUX BONNES VOLONTÉS :

- Vous avez des bouteilles d'eau vides nous sommes preneurs (à déposer à la Mairie ou les apporter le jour même).

- Vous souhaitez préparer un gâteau ou une tarte aux pommes, les pommes sont à votre disposition à partir de vendredi. MERCI à vous !

Cette année encore nous devons acheter les pommes pour le cidre.

Nous vous attendons très nombreux !

PRESENTATION DU LIVRE DE MARC LUYCKX GHISI

Vendredi 7 octobre 2011 - 20h

Présentation du livre «Surgissement d'un nouveau monde» suivi d'un débat animé par Bruno Tolon, à la bibliothèque municipale de Macot.

Renseignements :

EAC - Pôle Social - 94 grand rue - 73210 Aime

Tél : 04 79 55 57 14

www.eac-aime.com

DANSE ORIENTALE

Ateliers adultes à l'Espace Associatif Cantonal

En compagnie de Sabrina de l'association Fantasia.

Stage débutant(e)s : de 9h à 11h

Samedi 22 octobre 2011

Samedi 19 novembre 2011

Stage confirmé(e)s : de 17h à 19h

Dimanche 23 octobre 2011

Dimanche 20 novembre 2011

Tarif : 32 à 48 € le stage en fonction de votre QF

Renseignements et inscriptions : à l'accueil de l'EAC du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

Tél : 04 79 55 57 14

www.eac-aime.com

EXPOSITION DE JANJAK STATKUS «CABLES»

Du 12 septembre au 5 novembre 2011
A la bibliothèque de Macot

Une exposition de portraits de remontées mécaniques à teneur garantie en téléski et avec de vrais morceaux de télésièges dedans!

Horaires d'ouvertures :

Mardi : 10h-12h

Mercredi : 15h-18h

Vendredi : 17h-19h

Samedi : 17h-19h

Renseignements : 04 79 09 73 76

www.biblio-macotlaplagne.com

THÉ DANSANT

Dimanche 13 novembre 2011 - Macot

Organisée par le comité des fêtes à **partir de 14h30** à la salle polyvalente de Macot avec l'orchestre «Temps Danse», Eric Collomb et Hubert Ledent.

Réservations au : 06 13 20 55 53

Informations

ARRÊTE PREFECTORAL DDT/SEEF n°2011-678

Ouverture et clôture de chasse dans le département de la Savoie durant la campagne 2011/2012

Les dispositions de l'art. 2 de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2011 sont complétées comme suit :

Espèces de Gibier	Dates d'ouverture	Date de clôture
Tétra- Lyre	18/09/2011	11/11/2011 au soir
Predrix Bartavelle	18/09/2011	11/11/2011 au soir
Lagopède Alpin	18/09/2011	11/11/2011 au soir
Gélinotte des bois	18/09/2011	11/11/2011 au soir

L'APPEL À PROJET JEUNES

«MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL»

Avec vos amis, vous avez des idées. Vous voulez vous engager dans une action qui vous tient à coeur. Vous souhaitez faire bouger les choses autour de vous et voir votre projet se réaliser.

Alors participez à l'appel à projet MSA «mieux vivre en milieu rural» et devenez acteurs de votre territoire de vie! Ce concours peut vous permettre de **remporter une bourse (de 500 à 4000 €) pour concrétiser ce projet.**

Renseignements : www.msa.fr

MSA Alpes du Nord au 04 79 62 87 21

Horaires

SALLE OMNISPORTS « PIERRE LEROUX »

PLAGNE CENTRE

Horaires d'ouverture au public - Intersaison

• **Du Lundi 05 septembre au jeudi 10 novembre 2011:**

Lundi - Jeudi (*fermée le matin*) => 14h - 18h.

Mardi - Mercredi => 9h - 12h / 14h - 18h.

Fermée le vendredi, samedi et dimanche.

Permanence Mairie

Mardi => 9h-12h.

• **Fermeture pendant les vacances de Toussaint de la salle omnisports :** du 24 octobre au 1 novembre 2011.

• **Du lundi 14 novembre au vendredi 9 décembre 2011:**

Lundi (*fermée le matin*) => 15h - 19h.

Mardi au Vendredi=> 9h - 12h / 15h - 19h.

(*Vendredi fermeture à 18h30*)

Fermée le samedi et dimanche

Permanence Mairie :

Mardi et vendredi => 9h - 12h

BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

Horaires d'ouverture au public - intersaison:

Mardi : 15h à 18H

Jeudi : 15h à 17h30

CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

PLAGNE CENTRE

Fermeture pendant les vacances de Toussaint : du 22 octobre au 3 novembre 2011

Du lundi 3 octobre au début de la saison d'hiver :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 17h

HIVER 2011-2012 : 7jrs/7 de 8h30 à 18h30.